

Le président

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et L712-3 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de fixer les tarifs des objets, publications et prestations proposés à la vente, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1000 euros HT, à l'exception de ceux correspondant à la mise en œuvre des missions d'enseignement et de recherche de l'Université ;

Considérant que la tarification est fixée en se basant sur les prix constatés sur le marché.

Décide

Article 1. Objet

La présente vise à établir les modalités et tarifs des prestations d'accompagnement et de gestion à l'organisation d'événements.

Le service Evènements et Locations propose une offre de service à la carte en fonction des besoins de l'organisateur d'une manifestation, des axes stratégiques de l'établissement, des délais de prévenance, ou encore des disponibilités des locaux.

Les demandeurs organisateurs sont internes à l'université de Bordeaux : Collèges, Départements, Unités de recherche et formation, Services centraux, Présidence, Services culturels

MISSIONS	TARIF APPLIQUÉ	DÉTAIL
Gestion Administrative et Coordination générale (hors gestion financière)	2% à 3%*	Gestion financière et gestion des inscriptions opérées par Adera Congrès
	4% à 5%*	Gestion financière opérée par le service demandeur organisateur
Gestion des partenariats / sponsors exposants	90€ HT/ partenaire	
Site web et digital	800€ HT	Création d'une page internet et mise à jour régulière du contenu
	300€ HT	Insertion de contenu sur une page internet déjà existante et mise à jour régulière
Programme social (ex : soirée de gala, visites touristiques, activités...)	6% à 10%**	En prestation isolée uniquement

*des recettes encaissées de l'évènement selon bilan final (en fonction du format, de la durée de l'évènement, du nombre de participants)

** du budget alloué au programme social selon bilan final (en fonction du nombre d'événements sociaux, du nombre de participants et de la localisation)

MISSIONS	TARIF APPLIQUÉ	DÉTAIL
Gestion des conférenciers invités	250€ HT	Entre 1 et 5 conférenciers invités
	400€ HT	Entre 6 et 10 conférenciers invités
	750€ HT	Entre 11 et 20 conférenciers invités
	900€ HT	Plus de 20 conférenciers invités
Création de supports visuels	500€ HT	
Occupation du domaine universitaire	<i>Selon tarification en vigueur à l'université</i>	

Article 2. Publicité

La présente décision sera transmise à la rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 23 janvier 2023

Dean LEWIS